2011

279 P NP X DM10

Projet de parc éolien de Saint-Valentin 6211-24-047

Mémoire déposé devant le BAPE au sujet du projet éolien de Saint-Valentin



Pierre Couture 20/03/2011

Je suis citoyen de Saint-Cyprien-de-Napierville, le village voisin. Bien sûr, je ne réside pas à Saint-Valentin, mais j'ai quand même un intérêt immédiat dans le projet éolien actuellement devant vous puisque j'en subirai tous les effets néfastes, tant fiscaux que tarifaires et sanitaires.

Le projet de Saint-Valentin présente des aspects douteux tant sur le plan international, que national et local. Il promet une catastrophe économique, de graves dangers pour la santé publique, une calamité pour les meilleures terres agricoles du Québec et une hécatombe pour la faune ailée. Tous ces malheurs peuvent être classés en dangers économiques, sanitaires et écologiques. Tous mes concitoyens de Saint-Cyprien les subiront au même titre que nos voisins de Saint-Valentin.

Dangers économiques.

Lorsque le premier ministre Bernard Landry a lancé sa «politique éolienne», un seul but comptait : créer de l'emploi en Gaspésie, cette région désolée et délaissée. Il s'agissait d'équiper la péninsule en éoliennes et de forcer les fournisseurs à implanter des usines sur place pour alimenter le marché ainsi ouvert. Et cela a fonctionné : une usine de mâts et une usine de pales ont notamment été construites là-bas et des emplois ont été créés.

Mais le gouvernement Charest a beaucoup modifié cette politique. Dorénavant, il vise un supposé Eldorado de l'électricité «verte» aux États-Unis, juste de l'autre côté de notre frontière méridionale. Nos penseurs se sont dit que les États-Unis ont déjà exploité toutes leurs sources intérieures d'hydro-électricité et qu'ils doivent s'en remettre aux hydrocarbures et principalement au charbon pour combler leurs immenses besoins énergétiques. Or Washington a décidé de réduire ses émissions de gaz à effet de serre et donc de réduire sa consommation d'hydrocarbures, mais renâcle encore devant la filière nucléaire¹. Donc, là se trouverait un marché mirifique pour notre électricité et conséquemment, il faudrait accroître nos capacités de production pour écrémer ce marché de rêve.

Ce que l'on voit, cependant, c'est ce rêve se transformer en cauchemar. D'abord, les Étatsuniens ont commencé à exploiter leurs immenses stocks de gaz de schiste. Eux qui croyaient avoir épuisé tous leurs dépôts intérieurs se découvrent maintenant des réserves capables de suffire à leur demande pour très longtemps. En fait, leurs découvertes sont si «généreuses» que le prix du gaz chute allégrement. De plus, la consommation de ce combustible est réputée générer beaucoup moins de gaz à effet de serre que le pétrole ou le charbon. Donc, on l'utilise en toute bonne conscience. Le 16 décembre dernier, le New York Times publiait les prévisions du Secrétariat américain à l'énergie. Ce dernier prédit que jusqu'en 2022 au moins, le prix du gaz plafonnera à moins de 5\$ le million de pieds cubes, soit près de 3 fois moins que les prix d'avant la dernière récession. En conséquence, le gaz deviendra la

¹ La catastrophe nucléaire japonaise subséquente aux séismes et du tsunami de mars 2011 ne va sûrement pas redorer le blason de cette filière inquiétante.

principale source de combustible pour la génération d'électricité. Plus propre que le charbon, il contribuera à réduire à bon compte la pollution atmosphérique chez nos voisins du sud. Par ailleurs, le refus de Washington d'imposer un marché du CO2 réduit considérablement les incitatifs devant pousser vers une économie plus propre. Le vernis «vert» que s'était auto-attribué l'industrie éolienne en ressort passablement terni et son marché se racornit. Le secrétariat prévoit en effet un ralentissement des nouvelles implantations aux États-Unis. Même le milliardaire T. Boone Pickens en fait les frais (http://le-vent-tourne.blogspot.com/ - page du 1^{er} février).

Plus encore : les États-Unis, qui croyaient avoir exploité au maximum leur potentiel hydroélectrique, se découvrent de nouvelles richesses :

En mars 2009, la revue Scientific American² publiait un article sur l'énergie hydro-électrique aux États-Unis, un article qui rabote plusieurs idées reçues.

En général, on a tendance – États-Uniens et autres – à penser que le potentiel hydro-électrique des États-Unis est minime et déjà exploité à la limite. Or l'auteure souligne qu'actuellement l'hydro-électricité fournit 8% de l'électricité consommée dans le pays. C'est la plus importante source d'énergie renouvelable et cette capacité pourrait doubler au cours des 30 années à venir. D'ailleurs des projets d'une puissance de 30 000 mégawatts sont présentement à l'étude par diverses agences de surveillance.

Mais le potentiel est encore plus stupéfiant. Le territoire continental des États-Unis abrite quelque 80 000 barrages, dont seulement 3% sont exploités à des fins hydro-électriques. Il serait relativement simple d'ajouter des turbines à bon nombre de ces installations pour générer de l'électricité en quantités considérables.

De nouveaux types de turbines, appelées hydroliennes, peuvent également être installés dans de très nombreuses rivières et aqueducs. Ces turbines tournent lentement, perturbent peu et sont de bon rendement.

Il est même possible de moderniser les barrages hydro-électriques existants en les équipant de turbines plus efficaces et de systèmes de gestion à meilleure productivité tout en protégeant mieux l'environnement aquatique.

² http://www.nature.com/scientificamerican/journal/v19/n1/pdf/scientificamericanearth0309-19.pdf

Bref, les États-Unis n'ont déjà que très peu besoin de notre électricité et n'en voudront même plus dans un avenir fort rapproché. La même question revient donc, lancinante : pourquoi lancer des projets éoliens partout au Québec, des projets qui détruisent les paysages, minent les meilleures terres agricoles, enragent les citoyens, des projets qu'il faut grassement subventionner et dont il faudra acheter l'électricité à fort prix, des projets dont on ne pourra même pas utiliser l'électricité car la demande à leur endroit n'existe pas?³

Résultat : la demande pour l'énergie électrique importée en devient beaucoup moins pressante et de fait, Hydro-Québec n'arrive toujours pas à vendre l'électricité dont elle dispose déjà. Elle prévoit même qu'elle sera aux prises avec des surplus gigantesques⁴ pour encore plus d'une décennie. D'ailleurs, elle vient de conclure avec l'État du Vermont un contrat étonnant par lequel elle vend son électricité à notre voisin au tarif de 58\$ le MWh⁵, soit moins cher que ce que les abonnés résidentiels paient au Québec et moins cher que ce qu'elle a accepté de payer l'électricité des éoliennes qui veulent s'installer à Saint-Valentin. Cette aubaine est si importante, qu'elle permet au Vermont de réduire ses tarifs d'électricité grâce à notre générosité. Bien étrange façon de s'enrichir...

D'ailleurs, le représentant d'Hydro-Québec a pratiqué un art consommé de l'esquive lorsque je lui ai demandé comment sa société entend générer des profits de cette manière. En fait, je lui avais demandé d'estimer les pertes totales que le projet de Saint-Valentin allait entraîner et il a refusé de se lancer dans ce calcul, préférant semer quelques vagues considérations sur la taxe sur les services publics. Il est bien évident qu'il ne voulait pas répondre à ma question, car la réponse eût été trop effrayante. Mais on peut tenter de calculer⁶. Nous obtenons que ce sont près de 350 millions de dollars qui seront versés en pure perte à une compagnie étrangère. Où est la logique dans tout cela?

La demande étatsunienne bien malingre pour notre électricité risque fort de s'étioler encore davantage et au moment où cette demande disparaît sous nos yeux, Hydro-Québec est invitée à acheter fort cher de l'électricité dont elle ne saura que faire. Nous allons investir à perte, ravager nos plus belles régions agricoles, semer la zizanie dans les petites communautés, faire dégringoler la valeur des maisons et des assiettes fiscales villageoises, imposer des risques sanitaires à des populations entières et tout cela en vain, à la poursuite d'une chimère. Quel désastre!

Pierre Couture

3

³ http://le-vent-tourne.blogspot.com/ page du 20 janvier.

⁴ Demande R-3740–2010 d'Hydro-Québec Distribution devant la Régie de l'énergie, en 2010.

⁵ Communiqué d'Hydro-Québec, 12 août 2010; http://www.hydroquebec.com/4d includes/surveiller/PcFR2010-129.htm; http://www.cvps.com/AboutUs/news/viewStory.aspx?story id=319

Soit une puissance nominale de 51,8 MW et 8 766 heures dans une année. Si une éolienne fonctionne au mieux 30% du temps nous obtenons des livraisons de 136 223,64 MWh. Au tarif de 108\$ le MW + 20\$ le MW pour le transport, nous obtenons un coût total de 17 436 625,92\$ par année. Pour les 20 ans de la durée du contrat nous obtenons 348 732 518,40\$

Je le répète : Hydro-Québec s'apprête à verser des centaines et des centaines de millions de dollars en pure perte à des promoteurs étrangers prêts à dresser de colossales armatures d'acier dans nos paysages afin de toucher la manne des allocations et abattements divers. Comme le disait une économiste dont j'oublie le nom : «Les éoliennes ne tournent pas principalement grâce au vent, elles tournent grâce aux subventions, aux dégrèvements fiscaux et aux tarifs exorbitants.»

Mais ce n'est pas tout. L'effet des subventions extravagantes données au complexe éolicoindustriel n'a pas encore été étudié ici, mais il l'a été en Europe⁷. Le tableau n'est pas joli. En résumé, le rapport arrive à la conclusion que pour chaque emploi créé grâce aux subventions dites vertes, de 2 à 6 emplois sont supprimés ailleurs. Magnifique réussite!

Pour compléter le portrait, rappelons-nous que selon le représentant d'Hydro-Québec, les éoliennes doivent venir en aide au réseau traditionnel pour répondre aux périodes de pointe. Au Québec, ces périodes de pointe surviennent durant les très grands froids de l'hiver. Par -30°C et plus froid, les éoliennes prévues fonctionnent au ralenti. Pourvu qu'il y ait du vent, bien sûr. Or, au Québec les grands froids surviennent par temps de haute pression : il fait beau soleil et il n'y a pas de vent. Bref, par temps de grand froid, les éoliennes demeureront stationnaires et non seulement ne produiront-elles pas d'énergie, mais elles en consommeront pour chauffer leurs composantes essentielles. Avec des aides pareilles, l'avenir paraît radieux...

De plus, nos gouvernements sont devenus, grâce à ces subventions, dégrèvements et autres dons, la principale source de financement de ces centrales budgétivores et pourtant, tous les bénéfices demeurent propriété privée. Toujours la bonne vieille recette à l'œuvre : socialiser les coûts et privatiser les profits. Peut-on encore endurer de telles déprédations en plein 21^e siècle?

On a vraiment l'impression que nos gouvernants ont sombré dans un mimétisme déplorable qui les a poussés à vouloir ressembler aux pays éoliens dits «de tête», comme l'Allemagne ou la Suède, des pays qui n'avaient pas vraiment le choix de s'équiper en moulins à vent géants. Mais nous, nous avons le choix. Nous avons de solides ressources hydro-électriques et notre bilan est louable du côté de la pollution atmosphérique. Pourquoi alors se lancer dans cette voie qui n'est manifestement pas taillée pour nous?

Il nous semble que le Québec devrait au contraire abandonner cette filière qui, somme toute, est assez primitive et non rentable et profiter de son «coussin» énergétique» pour préparer une véritable révolution technologique en matière de nouvelles énergies.

Voilà pour la macro-économie! Mais les effets néfastes ne s'arrêtent pas là. Une centrale éolienne qui s'implante en région habitée provoque inévitablement une chute abrupte de la

⁷ http://washingtonexaminer.com/blogs/beltway-confidential/new-study-finds-five-real-jobs-lost-each-green-job-government-subsidizes

valeur des maisons. L'expérience québécoise est trop courte pour donner des indications sur cette question (encore que les agents d'immeubles exigent dorénavant que tout projet éolien en préparation soit divulgué aux acheteurs potentiels, sous peine d'annulation pour vice caché), mais en France les tribunaux évaluent cette perte à 20% de la valeur⁸ et ils assimilent au dol (une fraude en droit civil) le fait pour un vendeur de maison de cacher l'arrivée prochaine d'une centrale éolienne dans la région. Aux Pays-Bas, l'évaluation judiciaire de la perte de valeur est encore plus élevée.

Le plus délicieux dans l'histoire, c'est que le promoteur Transalta – qui a acheté la compagnie Canadian Hydro Developers (CHD) – a elle-même été impliquée dans une cause ayant entraîné la réduction de 50% de l'évaluation d'une maison sise à proximité d'une centrale implantée par CHD. Le promoteur a bien mauvaise grâce de prétendre qu'il n'y a aucune preuve d'un effet préjudiciable sur la valeur des immeubles riverains. La décision a été prise par la Commission de révision de l'évaluation foncière de l'Ontario en 2008 et porte le numéro de dossier WR-70364. Je joins cette décision en annexe, mais prends ici la liberté d'en traduire la décision :

La Commission ramène l'évaluation foncière de la maison de 255 000\$ à 127 000\$ pour l'année fiscale 2008.

Il n'y a pas de raison sérieuse de penser que la situation sera autre ici. Autrement dit, des agriculteurs, des travailleurs, des retraités qui considéraient leur ferme ou leur maison comme leur véritable fonds de pension verront subitement fondre la valeur du travail de toute une vie. Qui les compensera pour cet appauvrissement immérité?

Et que dire de l'impact de cette hémorragie sur les finances municipales? Une chute de la valeur des immeubles signifie une contraction égale de l'assiette fiscale. Les Conseils municipaux de la région se trouveront devant le dramatique dilemme de sabrer dans les services ou de majorer formidablement le taux des impôts fonciers.

Il en découlera presque à coup sûr un dépeuplement de la contrée. Qui viendrait s'installer à côté d'une immense centrale éolienne, surtout si les impôts fonciers sont beaucoup plus élevés qu'ailleurs? Accepter l'implantation d'une centrale éolienne, c'est condamner tous les parages à une mort plus ou moins lente, mais certaine.

Surtout que les municipalités riveraines se trouveront aussi devant une autre difficulté insurmontable : le gel quasi-intégral de tout leur territoire. Par le jeu des distances séparatrices imposées aux éoliennes, le Règlement de contrôle intérimaire (RCI) de la MRC institue de fait des zones d'exclusion où plus rien ne peut être construit ni implanté. Les contrats que les agriculteurs ont imprudemment signés avec les promoteurs instituent d'autres zones d'exclusion qui vont empêcher même les voisins non-signataires d'être pleinement maîtres chez eux.

⁸ http://environnementdurable.net/documents/pdf/jugement%20Angers%209%20avril%202009.pdf

La superficie totale ainsi stérilisée n'est pas connue exactement, car la disposition finale des éoliennes n'est toujours pas divulguée. Mais il est certain que les éoliennes s'approchant de la limite de 1 500 mètres «protégeant» les noyaux urbains empêcheront toute implantation nouvelle dans cette ceinture d'exclusion. Les villages ainsi touchés ne pourront plus croître ni diversifier leurs activités. Stagnation et mort seront là aussi au rendez-vous!

Qui plus est, ces éoliennes seront plantées dans une zone qui, de l'aveu même de l'étude d'impact, est susceptible de connaître de forts déplacements latéraux en cas de secousses sismiques. D'ailleurs, l'Institut de prévention des sinistres catastrophiques estime que le sud du Québec pourrait connaître un tremblement de terre d'intensité 7 au cours des 50 prochaines années⁹.

On ne sait pas si les éoliennes seront construites pour répondre à de telles secousses. Il semble que bien souvent, les codes du bâtiment soient mal respectés¹⁰...

À une question posée lors de la séance d'information du 8 décembre et réitérée lors de la première partie de l'audience publique, le promoteur a reconnu qu'aucune mesure de prévention ou d'intervention n'a encore été préparée. Autre preuve de son insouciance, le promoteur n'a prévu aucun financement pour la formation spécialisée des pompiers en cas de catastrophe. Nous sommes loin de l'internalisation des coûts du projet prévue par la loi sur le développement durable.

Dangers sanitaires.

De partout dans le monde où sont installées des éoliennes industrielles nous parviennent les mêmes échos : le bruit de ces machines entraîne des ennuis de santé qui atteignent parfois des niveaux de gravité préoccupants. En soi, le bruit est inquiétant et l'Organisation mondiale de la santé a émis une solide mise en garde à ce sujet¹¹. D'ailleurs, des recherches récentes montrent que l'exposition au bruit peut doubler et même tripler le risque de troubles cardiaques¹².

Dans le cas plus précis des éoliennes, les mêmes plaintes reviennent : manque de sommeil, troubles de concentration, ennuis psychologiques et psychiatriques, etc. Une femme médecin, Nina Pierpont, en a dressé la liste. Y figurent troubles paniques, acouphènes, migraines, tachycardie... Toujours les mêmes symptômes revenaient. À un point tel qu'elle a créé le terme

_

⁹ http://www.cyberpresse.ca/actualites/regional/montreal/201103/16/01-4380120-montreal-nest-pas-a-labri-dun-important

seisme.php?utm_categorieinterne=trafficdrivers&utm_contenuinterne=cyberpresse_B4_manchettes_231 accueil POS1

http://www.cyberpresse.ca/actualites/quebec-canada/national/201103/17/01-4380157-plusieurs-normes-de-construction-ne-sont-pas-suivies-affirment-des-

experts.php?utm_categorieinterne=trafficdrivers&utm_contenuinterne=cyberpresse_BO2_quebec_canad a 178 accueil POS4

¹¹ http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs258/fr/

¹² Occup Environ Med. 2010 Oct 5

de *syndrome éolien* pour désigner ce panache de réactions physiologiques¹³. Elle soupçonne que le bruit et les infrasons générés par les éoliennes détraquent le subtil fonctionnement de notre oreille interne où loge notre organe de l'équilibre.

Le 8 février 2011, une quarantaine de médecins¹⁴, autour de la docteure Céline Cotte¹⁵, ont signé une pétition demandant à Québec de prescrire une zone tampon minimale de 2 000 mètres autour des habitations pour protéger la santé des habitants. À leurs yeux, le *syndrome éolien* est une entité médicalement reconnue qui n'a rien d'imaginaire, qu'il ne faut pas prendre à la légère et qu'il faut tâcher de prévenir afin d'éviter la multiplication des consultations.

En général, les promoteurs, et celui qui nous occupe ici ne fait pas exception, écartent du revers de la main ces découvertes et s'en remettent à des simulations par ordinateur pour affirmer que le bruit qui sera perçu à l'extérieur des résidences riveraines sera acceptable. Ces simulations valent ce que valent les simulations. D'ailleurs, le promoteur nous l'a rappelé lui-même lors de la séance publique d'information convoquée par le BAPE à Saint-Valentin le 8 décembre dernier. Une question a porté sur un article paru dans la revue Science, l'une des revues scientifiques les plus prestigieuses au monde. Cet article montrait que le brassage de l'air induit par les éoliennes avait tendance à réchauffer et à assécher le sol à leur pied. Le promoteur a répondu que cet article était basé sur des simulations et ne pouvait donc pas être pris pour vérité d'évangile. Et pourtant, ce même promoteur voudrait qu'on croie sur parole les simulations qu'il utilise pour affirmer l'innocuité du son de ses machines... C'est ce qu'on appelle deux poids, deux mesures.

Mais un autre aspect de ces simulations doit nous intéresser ici. Ces simulations sont faites par des acousticiens. Que connaissent ces gens des réactions physiologiques au bruit? D'ailleurs, l'Institut national de la santé publique en a fait la remarque dans son rapport Éoliennes et santé publique : synthèse des connaissances¹⁶.

Qui plus est, il semble bien que les simulations utilisées par les promoteurs soient totalement erronées. En octobre 2010, la Société pour la vigilance éolienne, qui regroupe des médecins, des ingénieurs et des scientifiques soucieux de la gestion rationnelle de la filière éolienne, a organisé

Elle a raconté souvent son cheminement. En voici un récit vulgarisé : http://www.windturbinesyndrome.com/news/2010/wind-turbine-syndrome-pierpont/

¹⁴http://tva.canoe.ca/cgibin/player/player preroll.pl?titre=Informations%20CHLT&emission=chlt&video=http%3A//medias.tva.ca/stations/chlt/nouvelle/160126.wmv&reseau=TVA§ionlevel=§ionvaleur=http%3A//medias.tva.ca/stations/chlt/nouvelle/160126.wmv Au dernier décompte, plus de 50 médecins ont signé le texte.

J'ai communiqué avec la docteure Jocelyne Sauvé, M.D., FRCPC, directrice de santé publique à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie, 1255, rue Beauregard Longueuil (Québec) J4K 2M3 Tél. : (450) 928-6777 (3046). J'extrais ici un passage de sa lettre : « Avec nos collègues des autres régions, nous avons pris connaissance des publications mentionnées par Dre Céline Cotte et continuerons à assurer une veille scientifique des travaux à ce sujet ainsi que des positions des instances nationales et internationales de santé publique dans ce dossier.»

¹⁶ http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1015_EoliennesSantePublique.pdf

en Ontario un symposium international sur les aspects sanitaires de cette filière¹⁷. Le physicien John Harrison y a bien montré que les modèles informatiques utilisés par les promoteurs sont fautifs et sous-estiment systématiquement les prévisions d'intensité sonore, ce qui permet de réduire sensiblement la taille des zones tampon. De là viendrait par conséquent l'importance des effets sur la santé.

Quant au physicien John Harrison, il a trouvé d'importantes failles dans les programmes de simulation qu'utilisent les promoteurs. Ceux-ci font toujours état de simulations garantissant que les niveaux sonores perçus par les riverains ne dépasseront les niveaux autorisés. Ce fut encore le cas à Saint-Valentin, le 8 décembre dernier, lors de la séance d'information conviée par le BAPE. Or selon le professeur Harrison, docteur en physique, les logiciels utilisés pour effectuer ces simulations sont déficients, car ils se basent sur des hypothèses fausses. Notamment, ils modèlent la dispersion du son en la calculant comme une sphère parfaite. Or, la réalité est toute autre. Les ondes sonores interagissent avec le sol et l'atmosphère, rebondissent et se déforment, ce qui n'est pas pris en compte par les modèles. Résultat : les prévisions sur les niveaux sonores sont sous-évaluées et les distances séparatrices sont dangereusement écourtées. Il en découle tous les ennuis sanitaires déjà notés. Pour sa part, il estime qu'aucune éolienne ne devrait être située à moins de 3,5 kilomètres d'une demeure.

D'autres chercheurs abondent dans le même sens¹⁸. Ils rappellent que l'OMS recommande que les niveaux sonores ne dépassent pas 30 dBA la nuit, afin de protéger les enfants, dont le système nerveux autonome est beaucoup plus sensible aux bruits. Certains adultes présentent des symptômes dès que les bruits atteignent 32 dBA, soi de 10 à 15 décibels de moins que ce qui suffit, habituellement, pour éveiller quelqu'un. Les mêmes auteurs rappellent que l'Organisation internationale de normalisation (ISO) a adopté la norme 1996-1971 qui recommande que tout équipement installé à la campagne ne génère pas des bruits dépassant les 25 dBA.

En fait, il est de plus en plus difficile de nier les impacts sanitaires. La Californie, qui abrite des légions d'éoliennes, a réagi et impose dorénavant des distances séparatrices de plus de 3

_

¹⁷ http://www.windvigilance.com/symp_2010_proceedings.aspx

http://www.savethebluffs.ca/archives/files/kamperman-james-8-26-08-report.pdf; http://www.renewableenergyworld.com/rea/news/article/2011/02/looking-for-wind-industry-leadership-in-reducing-noise-impacts

kilomètres entre les machines et les résidences¹⁹. Et au moins un promoteur aux États-Unis a reconnu officiellement que ses éoliennes créent des nuisances. Il propose d'acheter 5 000 dollars le silence des voisins de la future centrale éolienne qu'il veut installer à lone dans I'Orégon. C'est le prestigieux New York Times qui rapporte la nouvelle²⁰.

Jusqu'ici, les promoteurs éoliens ont dépensé de véritables fortunes en publicité pour nous faire croire que leurs turbines géantes ne font pas de bruit et voilà qu'un d'entre eux passe aux aveux. Non seulement admet-il que ses machines seront bruyantes, mais que leur bruit constituera une telle nuisance que ses victimes méritent compensation. Il leur propose donc 5 000 dollars s'ils s'engagent par écrit à ne jamais se plaindre du bruit.

À noter que ce dédommagement est à peu près équivalent à celui offert aux fermiers acceptant d'héberger ces machines chez eux. C'est donc reconnaître que des populations entières sont touchées et se font imposer des risques importants.

Plus près de nous, le communiqué par lequel les ministres Lessard et Arcand retiennent le projet éolien de l'Érable²¹ indique que le promoteur créera un «fonds d'acceptabilité sociale» (sic!). Si ce n'est pas là une tentative pour acheter le silence des victimes, cela y ressemble furieusement.

Bref, si l'on résume, les centrales éoliennes sont dangereuses pour la santé des gens, pour la santé des économies locales et pour la santé de l'économie nationale.

Dangers écologiques

Mais il y a plus! Il me semble que l'étude d'impact déposée par le promoteur est gravement incomplète et contient des énoncés pouvant induire en erreur.

Officiellement, le projet qui guette Saint-Valentin comportera 25 éoliennes. Très doctement, le promoteur a expliqué, lors de la séance d'information du 8 décembre dernier, qu'il avait en fait exploré 28 emplacements, soit 3 de plus que nécessaire, pour pouvoir s'ajuster à quelque éventuelle nouvelle contrainte de dernière minute. Tout cela semble bien sage, mais quand on examine les cartes accompagnant l'étude d'impact et celle qui a été projetée lors de la séance du 8 décembre, 37 ou 38 emplacements sont indiqués (voir notamment la carte 3.2-4). Quelle excellente façon de masquer les emplacements réellement projetés pour les robots géants! Comment mesurer l'impact vraiment prévisible des éoliennes quand on ne sait même pas où elles seront implantées?

¹⁹ We have evidence that has led to ordinances such as the one in Riverside County, California where turbine distances from dwellings can be no closer than 2 miles. http://www.aandc.org/research/wind community health.html

http://www.nytimes.com/2010/08/01/us/01wind.html? r=1&scp=3&sq=wind%20farm&st=cse

Par ailleurs, et toujours tout aussi officiellement, les 37 ou 38 emplacements notés seraient conformes à toute la réglementation en place, notamment en ce qui regarde les distances séparatrices prescrites par le RCI de la MRC. Or, selon la *Loi sur les arpenteurs-géomètres* (L.R.Q., chapitre A-23), seuls les arpenteurs-géomètres sont habilités à fournir des mesures de distances légalement valides. Pourtant, rien n'indique dans l'étude d'impact telle que déposée que les mesures prises l'ont été par des arpenteurs-géomètres de plein exercice. De là à conclure que les assurances quant au respect des distances séparatrices sont peu crédibles, il n'y a qu'un pas.

On sait bien que les distances séparatrices imposées par le RCI sont largement insuffisantes pour assurer aux humains une protection adéquate, mais si en plus on ne peut même pas être sûr qu'elles sont respectées, le niveau d'anxiété croît.

Un autre élément à considérer a trait au respect des écotopes. La main sur le cœur, le promoteur nous assure que toutes les mesures seront prises pour être le plus écologiquement discret possible et pour ne perturber que très peu les milieux d'implantation.

On voit mal comment il y arrivera alors qu'il doit tracer un nombre indéterminé de kilomètres de routes d'accès surdimensionnées dans les plus belles terres agricoles du Québec, qu'il va remplir ces tracés de je ne sais combien de tonnes de gravier et qu'il va ensuite les faire parcourir par des norias de camions tous plus lourds les uns que les autres. Un tel traitement ne pourra que compacter et stériliser de très vastes superficies. Belle discrétion écologique!

Si l'on comprend bien, le promoteur devra ensuite enfouir dans le sol la base de ses éoliennes, bases qui auraient pour dimensions un diamètre de 19 mètres et une profondeur de 4 mètres, soit un volume de 1 135 mètres cubes. Pour 25 éoliennes, nous atteignons un volume qui dépasse les 28 000 mètres cubes. Et c'est un volume encore plus impressionnant de terre qui sera excavé pour permettre l'installation de tout ce béton. Belle discrétion écologique!

Le promoteur a même expliqué, le 8 décembre dernier, qu'il pourrait en plus s'avérer nécessaire d'installer des piliers sous la masse de béton pour en assurer la stabilité, des piliers qui franchiraient allégrement la couche d'argile sous-jacente, plongeraient directement dans la nappe phréatique et serviraient de conduit efficace aux phytocides, insecticides et engrais chimiques pour polluer celle-ci. Belle discrétion écologique!

On sait que la nature offre gratuitement de puissants auxiliaires aux fermiers. Que l'on songe aux lombrics qui aèrent et engraissent le sol et aux bactéries et champignons fixateurs d'azote qui permettent de réduire considérablement les achats d'engrais chimiques. L'agriculture moderne en est si convaincue qu'elle a mis au point la technique du semis direct pour respecter et protéger ces alliés bénévoles. Pourtant, l'étude d'impact, qui est censée identifier, mesurer et quantifier les résultats prévisibles des projets sous étude, ne fait aucune mention ni des lombrics, ni des bactéries fixatrices d'azote ni des champignons mycorrhiziens. En fait, aucun effort n'a été déployé pour mesurer les services écologiques gratuits offerts par l'écosystème sous étude. La mise en place de la centrale éolienne va perturber et détruire des sols, perturber

et salir des ruisseaux, perturber et altérer la flore, perturber et désorganiser la faune. Il est parfaitement déplorable que ces retombées soient passées sous silence. Il y a là une lacune importante pour la crédibilité de toute l'étude d'impact.

Quant on songe que moins de 2% du territoire québécois sont propices à l'agriculture et que selon le MAPAQ, la proportion des aliments consommés au Québec provenant du Québec est passée de 78 % à 33 % au cours des 25 dernières années²² on peut se demander pourquoi laisser de grandes installations industrielles saccager nos meilleures terres agricoles.

Mais il y a plus. Le ministère des ressources naturelles et de la faune s'inquiète particulièrement du danger que les centrales éoliennes font courir à des espèces aviennes, et plus particulièrement aux oiseaux de proie.

Les oiseaux de proie constituent un des groupes les plus susceptibles d'entrer en collision avec les éoliennes (Anderson et al. 1996). Ces oiseaux utilisent généralement les courants ascendants pour planer et les éoliennes sont souvent implantées sur des sites favorisant ces courants, augmentant ainsi les risques de collision (Barrios et Rodriguez 2004). Les oiseaux de proie seraient aussi particulièrement vulnérables lorsqu'ils chassent, car ils fixent leur attention sur leur proie et sont alors moins attentifs aux pales des éoliennes (Orloff et Flannery 1992). Ainsi, certains parcs éoliens présentent de nombreux cas de mortalité d'oiseaux de proie; l'emplacement d'un parc éolien est, par conséquent, un élément important dans le risque de collision d'oiseaux de proie. ²³

Dans le cas de la centrale projetée à Saint-Valentin, deux espèces sont particulièrement surveillées : le pygargue à tête blanche (*Haliaeetus leucocephalus*) et le faucon pèlerin (*Falco peregrinus anatum*). Les deux espèces sont présentes dans la région, et pourtant, pourtant, l'étude d'impact ne mentionne que les faucons dans son document **ANNEXE F2 : RAPPORT SUR LES ESPÈCES AVIENNES EN PÉRILS** (sic!)

²² http://www.ledevoir.com/loisirs/alimentation/318448/l-envers-de-l-assiette-acheter-c-est-voter

http://www.mrnf.gouv.qc.ca/faune/habitats-fauniques/etudes-recherches/oiseaux-eoliens.jsp

J'ai eu un échange par courriel avec M. Junior A. Tremblay, docteur en biologie, du Service de la faune terrestre et de l'avifaune (Tél.: 418 627-8694 poste 7477) et celui-ci m'autorise à publier ici les extraits pertinents de nos échanges épistolaires.

c'est moi qui assume l'analyse des rapports en ce qui a trait aux oiseaux de proie et aux chauves-souris.

D'abord, il confirme l'attention particulière portée à 3 espèces d'oiseaux de proie.

pour les oiseaux de proie en situation précaire au Québec (faucon pèlerin, aigle royal et pygargue à tête blanche), si un couple de ces trois espèces niche à moins de 20km de la position projetée d'une éolienne, un suivi télémétrique est effectué.

Puis il s'étonne de la teneur de l'Annexe 2 :

Le rapport intitulé 'Rapport sur les espèces aviennes en périls nichant dans le domaine d'étude du projet de parc éolien, Saint-Valentin, Québec' est incomplet; la méthodologie et les dates des travaux sont absents.

Il s'étonne aussi que le nid de pygargue de la Baie Missisquoi, nid ayant produit au moins un jeune, ne figure pas dans ledit inventaire :

Il est important de mentionner que ce nid est situé à environ 19,7km de l'éolienne la plus près, donc à la limite du rayon de 20km.

En fait, trois emplacements sont visés :

Il s'agit des éoliennes 28 et 31 et d'une position alternative (27). Ces trois éoliennes sont situées entre 19 et 20km du nid de pygargue à tête blanche de la baie Missisquoi. Afin que ces éoliennes se situent à l'extérieur d'un rayon de 20km de ce nid, elles devraient être relocalisées vers l'ouest.

Pourtant, le rapport affirme, en page 3 :

Aucune espèce d'oiseau possédant un statut particulier au Québec n'a été consignée comme nichant dans le domaine du parc éolien de Saint-Valentin au cours des 25 dernières années.

Le faucon pèlerin est aussi concerné par le projet de Saint-Valentin :

Je dois vous mentionner que nous avons deux suivis télémétriques de faucons pèlerins pour ce parc éolien, soit les individus 74858 et 88522.

Néanmoins, le document conclut :

Le développement du parc éolien de Saint-Valentin ne nuira pas à la nidification d'espèces aviennes en péril puisqu'elles ne sont pas présentes sur le domaine du projet.

Étrange façon d'identifier, de mesurer et de quantifier les résultats prévisibles du projet sous étude!

Cela dit, j'ai identifié une autre cause de souci. Dans le site internet du ministère de l'environnement, je lis dans le décret 857-2010 concernant le projet éolien des Moulins la condition 3 :

CONDITION 3 : SUIVI TÉLÉMÉTRIQUE DES RAPACES

Tel que spécifié dans son engagement, Énergie Éolienne Des Moulins S.E.C. doit participer financièrement à l'étude de déplacement d'individus adultes de pygargue à tête blanche et de faucon pèlerin dont la nidification a été établie à moins de 20 kilomètres du parc éolien Des Moulins.

J'ai écrit au ministère pour savoir ce que signifiait l'expression «participer financièrement» et j'ai reçu la réponse suivante du MRNF :

Bonjour Monsieur Couture,

Le coût d'un projet de suivi télémétrique est estimé à 40 000\$ et la part du promoteur est équivalent à 50% des coûts totaux.

Bonne journée

Danielle St-Pierre, M. Sc., Chef

Service de la faune terrestre et de l'avifaune Direction de l'expertise sur la faune et ses habitats

Autrement dit, le promoteur d'un projet combattu par toute la population, un projet qui va occasionner ravages et désolation, et qui va menacer de disparition des espèces à statut précaire ne paie même pas la totalité des frais générés par ses activités discutables... Et dire qu'il se trouve encore des personnes pour s'étonner du cynisme citoyen.

Quant aux autres oiseaux migrateurs présents en grand nombre dans la région, le représentant du service canadien de la faune a fait justice à la soi-disant étude d'impact en disant qu'il fallait multiplier au moins par 10 le nombre d'oies blanches, de bernaches et de canards se posant dans les champs de la région lors des migrations du printemps et de l'automne. Autrement dit, ces oiseaux se comptent en centaines de milliers plutôt que de se limiter à une dizaine de milliers comme le prétend le promoteur.

En fait, le promoteur, comme c'est le cas généralement, tâche de minimiser l'impact meurtrier des éoliennes sur les oiseaux en affirmant que les automobiles et les immeubles urbains en tuent beaucoup plus. Comme toujours, c'est le non-dit qui compte ici. Il y a des millions d'automobiles en circulation et des millions d'immeubles dans les villes alors que les éoliennes se comptent en milliers. Autrement dit, le «tableau de chasse» de chaque éolienne est effrayant par rapport à celui d'une automobile ou d'un immeuble. De plus, les autos et les immeubles ne tuent pas les pygargues ou les faucons...

Le démantèlement.

Il est clair, par ce qui précède, que je m'oppose de toutes mes forces à la venue du projet éolien à Saint-Valentin et à Saint-Paul, mais, pour plus de précaution, je dois aborder la question du fonds de démantèlement.

Dans ses appels d'offres, Hydro-Québec impose au promoteur de démanteler sa centrale éolienne en fin de contrat – sauf en cas de reconduction – et lui demande d'offrir des garanties à cet effet à compter du 10^e anniversaire de la mise en service.

Il me semble que ce dispositif est taillé sur mesure pour offrir toutes sortes d'échappatoires au promoteur. Si l'on se fie à la situation qui se passe dans le secteur des mines, les exploitants sont eux aussi soumis à l'exigence de réhabilitation des lieux. Le fait est que bien peu le font. Ils exploitent la ressource jusqu'à la limite puis disparaissent dans la nature, ni vi ni connu.

On peut penser que le scénario imaginé par Hydro-Québec offre aux promoteurs éoliens toute latitude pour en faire autant. Quoi de plus simple que de faire ses bénéfices en une dizaine d'années puis de vendre la centrale à une quelconque compagnie — peut-être même créée spécialement pour l'occasion. Cette dernière pourra alors en toute légalité déclarer faillite et être déchargée de toute responsabilité quant au nettoyage et à la remise en état.

J'estime qu'il est du devoir du gouvernement d'être un meilleur gardien de nos intérêts. J'estime que votre commission devrait recommander la création, par le promoteur, d'un fonds de démantèlement, création qui devrait survenir avant même l'émission du moindre permis de construire par la ou les municipalités d'accueil. Ce fonds devrait être approvisionné dès le départ d'un montant égal au coût prévu du projet. On peut en effet penser que s'il en coûte 50 millions de dollars pour ériger un complexe, il en coûtera au moins autant pour le démanteler.

Il est important que ce fonds soit réellement constitué et approvisionné dès le départ et qu'il ne soit pas remplacé par un simple cautionnement offert par une banque ou une fiducie. Ce genre de garantie n'est valable que tant que les primes sont payées. En conséquence, cette sûreté ne dépend alors que du bon vouloir du promoteur, ce qu'il faut à tout prix éviter.

Il faut au contraire exiger la création véritable de ce fonds de démantèlement avant le début même de la construction. Il faut aussi qu'il soit intégralement approvisionné dès le départ et il

faut que sa gestion soit confiée à la ou aux municipalités d'accueil, de manière à éviter que le coût du déblaiement soit à charge des contribuables.

Atteintes à la démocratie

Tous les inconvénients du projet étant pris en compte en même temps que les demi-vérités et les non-dits du promoteur, il reste à examiner l'effet de ce projet sur la vie démocratique.

Je ne peux détailler la fine chronologie du cheminement de ce projet, mais ce qui ressort avec force c'est que le promoteur s'est entendu en douce avec quelques propriétaires terriens, puis, tout aussi subrepticement, il a rallié les élus locaux à sa cause (le maire de l'époque ayant même convenu d'accueillir une ou des machines sur ses terres). Il a par la suite convoqué un semblant de session d'information publique, mais où tout était prévu pour interdire la discussion publique et la confrontation des opinions. À aucun moment les citoyens n'ont été considérés comme susceptibles d'avoir une opinion éclairée sur la chose. Un entonnoir était en place pour amener tout le monde au même endroit et tous les renseignements pertinents étaient savamment occultés.

Longtemps, les citoyens ont même cru que le projet avait été abandonné, car ils n'en entendaient plus parler. C'est là une tactique très répandue et qu'on a vue utilisée ailleurs aussi, nommément pour le projet de Saint-Rémi et sa région. Quand ces mêmes citoyens sont revenus de leur erreur et qu'ils ont entrepris, indépendamment du promoteur, de se renseigner sur le projet, ils ont compris d'emblée l'ampleur de la catastrophe qui les guettait.

Leur décision s'est prise assez rapidement : il fallait stopper cette horreur avant qu'il soit trop tard. Le promoteur – et le conseil municipal, qui a partie liée avec lui – prétendent que la population est divisée sur la question. Oui, elle est divisée, car ces projets ont un effet dévastateur partout où ils s'annoncent. Mais, à Saint-Valentin elle est divisée entre la majorité écrasante qui ne veut pas d'éolienne dans les meilleures terres agricoles du Québec et un quarteron de profiteurs qui attendent une poignée de dollars pour leurs services.

Par ailleurs, l'opposition s'étend considérablement. Comme je l'ai dit d'entrée de jeu, le projet de Saint-Valentin généralisera ses effets délétères à toute la région. Les populations voisines se mobilisent pour le bloquer et les maires de 5 municipalités – Lacolle, Saint-Blaise, Saint-Cyprien, Saint-Jacques-le-Mineur et Saint-Paul de l'île-aux-Noix – se sont ligués en front commun dans le même but. Depuis, deux autres municipalités ont joint les rangs : Saint-Georges-de-Clarenceville et Sainte-Anne-de-Sabrevois. Ils ont en outre reçu un appui sans équivoque de la part du maire de Saint-Jean-sur-Richelieu, Monsieur Gilles Dolbec.

Il s'agit pour tous ces gens d'empêcher le complexe éolico-industriel de détruire toute notre contrée. Celle-ci a d'autres ambitions que la désertification et veut poursuivre son développement selon des politiques véritablement durables et qui ne dépendent en rien de la bourse publique.

Finalement, si l'on considère les 16 principes énoncés dans la loi sur le développement durable²⁴, on peut aisément conclure qu'ils ont tous été allégrement mis de côté et tenus pour négligeables. On ne perçoit en effet aucun souci de préservation de la santé et de la qualité de vie des citoyens ni aucun effort pour favoriser l'équité et la solidarité sociales, l'accès au savoir ou la participation et l'engagement. Comme nous l'avons vu, la protection de l'environnement est entièrement évacuée de même que toute préoccupation d'efficacité économique sans parler des nécessaires partenariats et coopérations entre gouvernements. Des notions comme «le pollueur payeur» et «l'internalisation des coûts» n'ont manifestement jamais été considérées. Aucune attention n'a été sérieusement apportée non plus pour préserver le patrimoine culturel, les paysages superbes de la région ou encore l'indispensable biodiversité et la capacité de support des écosystèmes. Bref, on se trouve fort loin du principe de précaution et de la nécessaire prévention.

Dans ces conditions, une seule solution s'impose à votre commission : recommander le rejet pur et simple de ce projet qui n'est pas voulu par la population de toute la région, qui ne promet qu'ennuis et dévastation, qui va imposer des risques sanitaires graves, qui s'avérera un gouffre financier sans fond pour les deniers publics, qui détruira une contrée entière et qui ne servira à rien, car son marché n'existe pas. Un tel projet qui n'a aucune acceptabilité ni économique, ni écologique, ni sociale doit de toute nécessité être stoppé avant qu'il provoque des dégâts irréversibles.

Merci de votre attention.

Pierre Couture.

²⁴http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2006C3F.PDF

